



La CGT Fonction publique a pris la décision, compte tenu de la situation sociale et son inscription pleine et entière dans les mobilisations, de ne pas siéger au CCFP reconvoqué le 19 décembre.

Néanmoins, les contenus des textes présentés étant, pour certains d'entre eux, extrêmement régressifs elle a décidé de déposer des amendements pour limiter leurs effets désastreux.

La CGT Fonction publique a refusé de siéger au CCFP du 10 décembre reconvoqué le 19 décembre. Les projets de textes présentés étant désastreux, elle avait décidé de déposer de nombreux amendements sur les plus importants d'entre eux.

CONTRAT DE PROJET : UN DÉCRET QUI VA CRÉER 12 ANS DE PRÉCARITÉ

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES « GRANDE CAUSE NATIONALE » : UNE OPÉRATION DE COMMUNICATION

LE GOUVERNEMENT IMPOSE A MARCHE FORCÉE UNE RÉGRESSION DU DROIT AUX CONGÉS BONIFIÉ

fichiers:



[Télécharger ccfp2019_12_19_amendements_ccfp.pdf](#) (72.67 Ko)

Public: [Égalité / Discriminations](#)

[Outre mer](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
